

INTERPELLATION URGENTE

Auteur PDCB, par Joachim Rausis
Objet Pétition «libre choix de scolarisation»: un danger pour le système scolaire de notre canton?
Date 13.11.2018
Numéro 3.0423

Actualité de l'événement

la pétition pour le libre choix de la scolarisation circule actuellement.

Imprévisibilité / Unvorhersehbarkeit

Il n'était pas possible de prévoir qu'une telle pétition voie le jour dans notre Canton.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Les implications d'une telle modification de notre système scolaire sont si importantes qu'elles doivent être débattues de suite devant le Grand Conseil.

Texte de l'intervention

Dans plusieurs cantons (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Fribourg, Berne, Zurich, Valais) une pétition est lancée pour demander au Grand Conseil et au Conseil d'Etat du canton du Valais de créer des bases légales et de prendre des mesures permettant:

1. de mettre en oeuvre l'art. 26, al. 3 de la Déclaration des droits de l'homme :« Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants ». Les droits humains sont des droits garantis indépendamment de la situation financière.
2. de favoriser l'autonomie des écoles et des enseignants et le développement de modèles scolaires variés.
3. de donner aux parents la possibilité de choisir parmi différents modèles scolaires celui qui convient à leur enfant, indépendamment de leur domicile.
4. de soutenir financièrement, par des forfaits scolaires cantonaux, les parents qui envoient leurs enfants dans une école qui n'est pas publique, pour autant que celle-ci soit ouverte gratuitement à tous les enfants sans critères ni religieux ni ethniques.

Conclusion

Quelle est la position du Conseil d'Etat vis-à-vis de cette pétition qui remet en question notre système scolaire valaisan largement reconnu pour sa qualité et sa solidité? Cette pétition ne remet-elle pas en cause la carte géographique scolaire qui privilégie la proximité, notamment dans les premiers degrés?